

## Les tanneries à la Vallée de Joux

Depuis le début du XIXe siècle, aucune n'a été repérée sur la commune de l'Abbaye.

Dans la commune du Lieu, d'après nos listages, on relève ceci :

1696 Jonas Rochat, tanneur du Lieu

1708 Abram Rochat tanneur (du Lieu) demeure à Gottettaz rière Morges

1709 Siméon Meylan, tanneur, du Séchey probablement

1740 Hoirs du tanneur Meylan, cités comme tels encore en 1760.

Dans la commune du Chenit, selon le rolle des citoyens actifs de 1799 :

198. Samuel de Joseph Reymond Chez Villard, né en 1775, tanneur

351. Philippe de David Piguet, né en 1761, tanneur

370. Louis fils d'Abram Piguwet, né en 1758, tanneur.

Comme quoi la profession n'est plus guère représentée dans notre région, qui a pu connaître des professionnels de ce type plus nombreux.

Le professeur Auguste Piguet a été le seul à se pencher sur cette profession. Retrouvons-le aux pages suivantes.



Ce que pouvait être l'intérieur d'une tannerie.

Pour subsister, nos verreries durent trouver des débouchés au dehors. Le faible marché local ne pouvait suffire à absorber les produits. Mais où se faisait le placement ? Certaines briques vitrifiées d'un côté, découvertes au Bras-sus où onques verreries n'exista proviennent selon quelque vraisemblance du refroidissement des de fer sortis incandescents des hauts-fourneaux. Les usiniers les recouvraient d'une couche de gravier. Ce sable quelque peu siliceux se vitrifiait du côté du métal tandis que la face opposée gardait son aspect rugueux.

Note ms 92. Les Pras, verriers neuchâtelois, admis à la bourgeoisie du Chenit le 4 avril 1670 : 200 fl. de principe, 1 fl par conseiller, 6 dz par chaque femme veuve, une grande semaise d'étain et les vins bus.

Tannerie. Le sujet a dû être effleuré en traitant de la toponymie ( ), des marques de maison ( ), et de la cordonnerie ( ).

Aucune tannerie mise au service du public n'existait à la Vallée en l'an 1600. Les reconnaissances détaillées de cette date se chargent d'en témoigner. Il paraît probable que les particuliers traitaient eux-mêmes leurs cuirs par des procédés fort primitifs.

En 1492, cependant, il y eut une autorisation de construire un affaitage et d'autres engins sur la Lyonne concédée à Humbert Berthet (Terrier II 57a); s'agissait-il d'une tannerie plus tard dénommée "affaitement"? Il est vrai que ce dérivé d'affaitié = arranger, parer, pourrait avoir une autre signification, celle d'atelier de réparation, par exemple.

*a faëtomâ*  
*tâncè* Le terme d'affaitement (afaetomei) servit d'abord à désigner les établissements de tannage. Mais cette appellation dut céder le pas à tânerie on ne sait quand ni pourquoi... Ce dernier est en usage depuis des générations. Certaine éminence au midi du Lieu rappelle seule le mot disparu ; Kré de l'Afaëtomâ Aussi haut qu'il est possible de remonter, le mot tâncè (français déformé) servait à désigner les préparateurs de cuirs. L'appellation originelle de afaëkâo dut tomber de très bonne heure en désuétude.

Le futur district de la Vallée compta, à ma connaissance, 7 tanneries. Les voici, dans l'ordre circulaire, en commençant par le no 6.

I La tannerie du Séchev établie sur la rive du marécage de Laitret disparut avant 1771 ? date où le chézal fut revendu. (existait en 1758. Verbaux 88).

II La tannerie du Lieu avait Jonas Rochat pour tenancier en 1696 (mentionnée en 1710 Hist XI 51 ).

III Celle de l'Ecofferie apparut longtemps après l'essaitement de la région et l'apparition des premières maisons. L'emplacement se distingue encore sans peine. Le cadastre se charge aussi d'en évoquer le souvenir. Sans doute allait-on puiser l'eau nécessaire à la Sagne voisine (Hist XIV 55/6)

IV La tannerie des Esserts de Rive se trouvait sur le bord même du grand lac. L'établissement remontait à 17 nous apprend l'inscription gravée dans l'exlinteron (aujourd'hui encastré dans un mur à l'arrière de la grande ferme voisine.

V et VI La tannerie des Piguet-Dessous s'adossait au four familial face à la maison d'habitation; 6 générations de tanneurs de la famille des grands Piguet (branche de Jacob) l'exploitèrent pendant 2 siècles. L'un d'eux, David Piguet, désireux d'utiliser la force motrice de la rivière, édifia un battoir à écorce et une scierie à un demi-km de son habitation. L'autorité bernoise donna son consentement (1763). Ce curieux document commence en ces termes : "Wir Schulthäss und Radt der Stadt Bern thun Kund hiemit dannach D.P. von Chenit, vor uns um die Bewilligung sich beworben zum Besuch seines Gerber handwerks ein Laubstampf und Sägemühle auf dem Orbafluss."

Le battoir en question triturait sûrement de l'écorce de sapin. Le tan était loin de valoir celui de chêne. Faisant, comme on dit, d'une pierre deux coups, le maître-tanneur, une fois les troncs écorcés sur place procédait à leur sciage. La concession ne comportait pas de tannerie. Elle fit son apparition par la suite. On compta désormais deux tanneries assez voisines, l'une au hameau des Piguet, l'autre près du pont de bois, sur l'Orbe. D'anciens livres de raison permettent de connaître les prix exigés par les tanneurs pour les cuirs qu'on leur confiait (comptes Elizée Golay, Piguet); cuirs vendus à 2 b- la livre 1773. En 1780, on paya à D. Piguet, tanneur, 43 batz pour le tannage d'un cuir dont la moitié en tanton ? à 7 fl = 28 b.

Les tanneries de Vallorbe (Vallotton) concurrençaient celles de la Vallée. Des commis des premières passaient à domicile, achetant les peaux au prix fort et coupant l'herbe sous le pied aux tanneurs indigènes. Celles-ci longtemps florissantes virent des jours difficiles. Henri et Philippe, les derniers tanneurs, durent liquider avant 1830. Le pourtour des fosses du bien que comblé, se distinguait encore il y a peu d'années.

VII Le plan Wagnon (1812-1814) et la tradition se chargent de faire connaître l'emplacement de l'ex-tannerie de l'Abbaye. Cet établissement voisinait avec une scierie sur la rive droite de la Lyonne.

La concurrence, la qualité sans doute inférieure des cuirs tannés à l'écorce de sapin, d'autres facteurs peut-être sapèrent peu à peu cette intéressante industrie. Nos cordonniers prirent l'habitude de s'approvisionner au dehors. Au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, nos "chevaliers du ligneul" envoyaient l'un d'eux avec char et cheval aux foires de Zurzachen Argovie. Le mandataire en rapportait un lot de cuirs de choix tannés en Allemagne.

Note ms 95. S'informer s'il exista des tanneries au Brassus, au Pont, aux Charbonnières.

VIII Tannerie des Bioux (L. Raymond 74) En 1741, un certain Burquin de la Côte-aux-Fées fonda une tannerie sur un ruisseau, tari par la suite, "le Ruisseau des Pilotes". Appliqué à une tannerie, ce terme paraît bizarre N'exista-t-il pas sur ce même point une "foulé" soit moulin à fouler ? L'appellation "pilottes" évoquant le pilonnage incessant du tissu s'expliquerait fort bien. Si nous sommes dans le vrai, la "foule" des Bioux était seule de son espèce à la Vallée. Ni les documents, ni la tradition n'en signalent. Fallait-il transporter les draps du pays aux "foules" les plus proches ? à celles de Vallorbe, de Croix ou de la Sarraz ? Quel ennui !

A distinguer le battoir à écorce du moulin à fouler aussi appelé battoir à laine des Varro (Hist. III 43) et de la rebatta (rebata) du Brassus, qui paraît avoir été une meule à écraser la filasse (Voyez glossaire Bridol p 318)

Le battoir à chanvre de Guerneng cessa d'être utilisé par ceux du Lieu dès 1550. Tout porte à croire que les Berney édifièrent une rebatta sur la Lyonne à laquelle le droit se vit reporté (les Berney y exercèrent conjointement à leur métier de menuisiers, celui de "battentare" (batteurs de chanvre) (Annale 390 / 395). Les Varro (ou leurs successeurs) établirent un battoir sur le Brassus après 1641 ("Nicole" 365) battoir de l'Embouchaz (Nicole 316)

Notes sur les tanneries. (ms 96 et 97). Tanneur au Séchey en 1708, Verbaux 346 1742

Abr. Rochat, tanneur au Lieu ( Verbaux 1695 (1-5)

Elaise Gras, tanneur au Crêt Meylan ? jetées 8 et 18.

Paumelle (paumaille!) de tanneur, (gant de cuir ou planche cintrés à assouplir ? ) Invent. 48

Le chamoisage se pratiquait-il ici conjointement au tannage ? Il est, il est vrai, question dans le journal de B. Golay d'une peau de mouton tannée en poil, mais celle-ci pouvait provenir d'ailleurs (1762) cuir blanc

L'inventaire des biens laissés par Joseph Audemars (124) en 1765) signale la présence chez lui de 29 cuirs à tanner, (19 de vache et de génisses -sic- et 2 de veau, toutes en poil plus 14 de cuir tanné. Le défunt n'était-il pas tanneur de profession ?

Tannerie des Esserts de Rivaz (Abr. Meylan) 1732 (225)

Comptes gouv. Chenit. Elaise Graz 1660 fournit un corgeon pour la cloche 3 fl.

1652 (9) Le même Graz livre des calettes pour les arnoix (harnais 2 fl tanneries au Crêt Meylan

*Note de l'éditeur: Le doc. du 25 96c 1702 LACU Dhs], notaire Jean Jacques Aubert, signale un David (Rochat) fils de Vauchy Rochat tanneur, ce dernier prob. à l'Epine. Ce personnage, non signalé dans le cadre des autres tanneries de la Vallée, exerçait-il sa profession aux Chabonniers ou il guerdait effectivement une tannerie ?*

## Tannage

Il y a peu à glaner sur le compte des tanneries locales dans les documents de l'époque.

Maître *Blaise Graz* présidait, à titre d'amodiataire sans doute, aux destinées de la *tannerie des Piguet-Dessous* (1676 et 1681). Cet établissement avait été attribué à *Jaques Piguet* par partage familial de 1647.

Certain livre de raison, un peu postérieur au temps dont il s'agit, renseigne sur un curieux procédé utilisé

pour éviter confusion, dans les fosses, des peaux confiées aux tanneurs Piguet par leurs clients. On pratiquait dans la peau de l'une des jambes de la bête de menus trous ou entailles évoquant le signe familial de chacun. Le fil de laine qui reliait les incisions demeurait incorruptible, en dépit de l'action du tanin.

Les tanneurs des Piguet-Dessous s'adonnaient parfois à la *mégisserie*. Ils connaissaient les principes du chamoisage, alors appelé « tannage à poil ».

La préparation du *cuir blanc* n'avait non plus pas de secret pour eux. C'est le même précieux livre de raison qui nous l'apprend. Le cuir blanc servait entre autres à la fabrication des tambours. Ainsi s'explique le sobriquet de tappatrouye, longtemps décerné aux tapins. La peau de truie donnait, paraît-il, un cuir de tout premier choix.

Aucun tanneur de l'*Ecofferie* ne figure aux rôles de jetée de 1676 et 1681. Pourtant la tannerie en question exerçait encore son activité de ce temps-là.

Un acte du 2 novembre 1691 vient heureusement nous renseigner à son endroit. Feu le tanneur *David Piguet* avait fait discussion partielle. Le restant des biens, évalué à 2660 florins, se partagea entre les trois enfants du défunt : David, Jacob et Elizabeth. Entrait entre autres en ligne de compte l'« affaictement » avec ses ustensiles.

Les tanneurs Piguet résidaient à peu de distance de leur établissement industriel, à la lignée de maisons dite Chez-Besançon. (Voir pages 36-37 précédentes.)

## *Tannage*

Nos tanneries (tome II, pp. 257-258) poursuivirent leur efficace activité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles périclitèrent, puis disparurent dans la première moitié du suivant.

La Vallée connut, selon grande probabilité, non moins de dix tanneries :

1. Charbonnières (dans les parages de l'étang du ruisseau).
2. Séchey (sur la rive ouest du Laitiret, 1708).
3. Lieu (à proximité du ruisseau de Préliionnet, 1695).
4. Esserts-de-Rive (1732).
5. Ecofferie (tome II, p. 258).
6. Grandes-Roches.

258

LE TERRITOIRE DU CHENIT

pour éviter confusion, dans les fosses, des peaux confiées aux tanneurs Piguet par leurs clients. On pratiquait dans la peau de l'une des jambes de la bête de menus trous ou entailles évoquant le signe familial de chacun. Le fil de laine qui reliait les incisions demeurerait incorruptible, en dépit de l'action du tanin.

Les tanneurs des Piguet-Dessous s'adonnaient parfois à la *mégisserie*. Ils connaissaient les principes du chamoisage, alors appelé « tannage à poil ».

La préparation du *cuir blanc* n'avait non plus pas de secret pour eux. C'est le même précieux livre de raison qui nous l'apprend. Le cuir blanc servait entre autres à la fabrication des tambours. Ainsi s'explique le sobriquet de tappatrouye, longtemps décerné aux tapins. La peau de truie donnait, paraît-il, un cuir de tout premier choix.

Aucun tanneur de l'*Ecofferie* ne figure aux rôles de jetée de 1676 et 1681. Pourtant la tannerie en question exerçait encore son activité de ce temps-là.

Un acte du 2 novembre 1691 vient heureusement nous renseigner à son endroit. Feu le tanneur *David Piguet* avait fait discussion partielle. Le restant des biens, évalué à 2660 florins, se partagea entre les trois enfants du défunt : David, Jacob et Elizabeth. Entrait entre autres en ligne de compte l'« affaictement » avec ses ustensiles.

Les tanneurs Piguet résidaient à peu de distance de leur établissement industriel, à la lignée de maisons dite Chez-Besançon. (Voir pages 36-37 précédentes.)

Deux *affaitements*, à proximité du territoire communal, desservaient certains voisins du Chenit. Les gens du Rocheray virent avec satisfaction s'installer la tannerie des *Esserts-de-Rive*, ceux de l'Orient, celles des Bioux (dates inconnues).

Des *tanneurs du dehors* firent concurrence à leurs congénères du Chenit. On vit le tanneur Jean-Pierre Nicole, du Lieu (1777), et Vallotton, de Vallorbe (1774), acheter des dépouilles chez nous.

Les tanneries paraissent avoir marché à plein rendement à la fin du siècle. Les patrons ne suffisant plus à la besogne tenaient des *ouvriers tanneurs*. L'un d'eux, le dénommé *Desplaces*, du Beaujolais, eut maille à partir avec le Consistoire du Chenit (1796).

Auguste Piguet, Le Chenit III, 1971.